

West Nile : un premier cas dans le Var.

Marseille, le 6 août 2019.

Une personne porteuse du virus West Nile a été diagnostiquée à Fréjus dans le département du Var. Elle est aujourd'hui en voie de guérison.

Qu'est-ce que le virus West Nile ?



La fièvre West Nile est une maladie virale transmise par les moustiques du genre *Culex* (moustiques au corps jaune/marron) qui se contaminent exclusivement au contact d'oiseaux infectés. Les hommes et les chevaux sont des « hôtes accidentels », ils ne peuvent pas transmettre le virus.

Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West Nile est dite « asymptomatique », c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Elle se manifeste dans certains cas, par un syndrome pseudo grippal (fièvre, douleurs, maux de tête). Elle peut, occasionnellement, provoquer des complications neurologiques.

Comment peut-on se protéger ?

Les moustiques *Culex* piquent essentiellement au coucher du soleil et durant la nuit, en extérieur et dans les habitations.

Pour éviter les piqûres de moustiques il est donc conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples, voire de les imprégner d'insecticide pour tissus ;
- utiliser un répulsif cutané en soirée, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres) ;
- dormir sous des moustiquaires, qui peuvent également être imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés ;
- utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur ;
- utiliser des climatiseurs ou des ventilateurs qui gênent les moustiques.

Pour limiter le développement des moustiques autour de son domicile, il convient de :

- couvrir les réserves d'eau avec de la moustiquaire ou du tissu afin de les rendre hermétiques ;
- nettoyer les gouttières et caniveaux ;
- vider ou ranger tout récipient pouvant contenir de l'eau ;
- éviter les dépôts sauvages de déchets.

Quel est le rôle de l'ARS dans la gestion de ce cas ?

Quand un cas est déclaré à l'ARS, une enquête est menée avec l'équipe régionale de Santé Publique France afin d'identifier d'autres cas. Elle travaille également en lien étroit avec l'opérateur public de démoustication du conseil départemental (Entente interdépartementale de démoustication Méditerranée) afin de garantir la sécurité sanitaire et éviter la propagation de la maladie.

La circulation du virus West Nile est actuellement surveillée en France par un quadruple dispositif : humain, équin, aviaire et entomologique.

Plus d'informations

- www.paca.ars.sante.fr
- www.santepubliquefrance.fr
- solidarites-sante.gouv.fr

